



## SYNDICATS TERRITORIAUX

Nantes Métropole · Mairie de Nantes · UFICT  
CCAS · Opéra Angers Nantes · École des Beaux-Arts

### Annexe 2 :

#### **5.A.2 : Service Territoire Ouest – évolution des périmètres des secteurs (Avis)**

Concernant le redécoupage des secteurs Ouest :

Pour rappel cette nouvelle organisation a été mise en place depuis juin 2023 et ce sans passage préalable en CST.

L'ingénieur du secteur a présenté la nouvelle disposition lors de travaux préalables à cette nouvelle organisation, mais l'ensemble des agents des secteurs ouest étaient "vent debout" sur la proposition qui leur était faite et qui ne convenait pas à leurs attentes.

La CGT attend des suites du choix de la direction, qui à notre avis doit se fonder d'une profonde analyse, nous ne sommes pas convaincus de ce redécoupage géographique, notamment sur les superficies des secteurs. Sur le papier, un ré-équilibre des deux secteurs ouest à effectifs équivalents certes, mais pas forcément de la charge de travail en fonction des surfaces à entretenir.

Quid des postes supplémentaires promis par la direction nature et jardins mais qui n'arrivent pas, ainsi que de l'attribution de la NBI quartiers sensibles pour l'ensemble des équipes Ouest 1, etc.

De plus, contrairement à ce qui est annoncé dans le dossier, les remarques et inquiétudes des agents encadrants n'ont pas été prises en compte par l'ingénieur du secteur, il en va de même pour les missions transversales supplémentaires (responsable arbres fruitiers) proposées quasi nominativement à la technicienne du secteur Procé. Certes, ces missions ont été acceptées lors de son contrat "essai" d'une durée de 1 an afin de justifier son statut, mais il est inconcevable que cette disposition perdure car il est très compliqué voire même impossible de rajouter des missions aux chefs d'équipe déjà submergés.

La CGT tient à rappeler que ces missions concernent des métiers spécifiques au même titre que le maraîchage.

Il en ressort une réelle insatisfaction des équipes du secteur ouest, avec un sentiment de passage en force de la part de la direction.

Pour les requalifications de poste :

La CGT s'est battue jadis pour que le grade de contrôleur de travaux qui fut supprimé soit rétabli en qualité de technicien. Cette revendication ayant abouti, de nombreux agents de maîtrises présents sur le même site que leur technicien principal, faisant office d'adjoint de secteur, ont pu accéder à cette évolution de carrière. Le fait que la collectivité déclasse des postes de catégorie B en C est, pour la CGT, un net recul, sauf si ce poste reste grade cible technicien et que l'agent de maîtrise puisse y accéder en ayant effectué le temps requis depuis sa prise de fonction. À la CGT, nous nous posons la question de la légitimité de cette proposition de la direction, car il n'est pas concevable de déclasser l'un des 2 postes situés dans des grands parcs alors que nous revendiquons avant tout, un grade de Technicien pour l'ensemble des responsables d'équipe. Enfin et pour conclure, la CGT souhaiterait attirer votre attention sur un jeu de chaise musicale trop récurrent au sein de cette direction, nuisant à sa stabilité et occasionnant une perte de repères et de sens au travail des agents qui la compose... Qui sert à quoi et à qui ?